Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 20 (1932)

Heft: 370

Artikel: De-ci, de-là...

Autor: E.V.A.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-260551

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

flexion, n'y découvre-t-on pas une réponse à l'éternel argument antisuffragiste que le droit de vote et d'éligibilité des femmes détruirait la vie de famille? car n'est-ce pas précisément au contraire une preuve de l'étroite union conjugale en matière politique, que ce fait que la femme soit ainsi appelée à succéder à son mari?

Les Prud'femmes à Genève

Elections du 30 janvier 1932

De même que notre journal, par l'appel qui figure en exergue de son numéro d'aujourd'hui, l'Association genevoise pour le Suffrage vient d'insister de façon pressante auprès de toutes ses sociétaires féminines majeures, de nationalité suisse, et domiciliées dans le canton, pour qu'elles aillent sans tarder se faire inscrire comme électrices pour les prochaines élections aux tribunaux de prud'hommes. Il serait en effet infiniment fâcheux pour notre cause que les femmes de Genève semblent dédaigner ou ignorer le droit nouveau, peu considérable certes, mais que l'on peut en un sens envisager comme « une répétition générale » de droits plus étendus, qui leur est conféré; et nous aimons à croire que toutes les féministes, lectrices de ce journal, et remplissant les trois conditions indiquées plus haut, non seulement se sont déjà inscrites elles-mêmes, mais encore ont fait la propagande nécessaire dans leur entourage. Car, il ne faut pas l'oublier: qui ne sera pas inscrite ne votera pas! et il serait grand dommage que, par oubli, paresse ou négligence, le fait d'avoir laissé en souffrance cette petite formalité, si prestement accomplie (nous parlons d'expérience) écartât au dernier moment des urnes des électrices convaincues.

L'Association pour le Suffrage n'est d'ailleurs pas la seule à en aviser ses membres, et plusieurs autres Sociétés féminines de Genève s'occupent également activement de cette question: c'est ainsi que l'Union des Femmes dans sa circulaire mensuelle, le Lycéum-Club dans son *Bulletin*, sans doute aussi l'Association des Femmes universitaires et les groupements de fonctionnaires de l'enseignement officiel, y consacrent des explications. L'Union chrétienne de jeunes filles, et les deux groupements de professeurs de l'enseignement libre pratiquent, alors, le système de l'inscription collective, en prenant la peine de récolter sur formulaires les indications nécessaires qu'un membre dévoué et responsable transmettra à qui de droit avec les pièces justificatives obligatoires; et enfin, les groupements professionnels, syndicats socialistes, syndicats chrétiens-sociaux, Association des commis, etc., font de leur côté, et parallèlement à l'action du Comité féminin, une propagande sur une large échelle.

Disons encore ici, pour répondre à quelques questions qui nous ont été posées, que du fait de s'inscrire comme électrice ne résulte nullement, comme paraissent le craindre quelques-unes, une candidature aux tribunaux de prud'hommes. Il est bien entendu en effet que personne, ni femme ni homme, n'est candidat contre son gré, et ne figureront sur les listes de candidats que ceux et celles auprès de qui des démarches spéciales auront été faites. Les électrices inquiètes peuvent donc se rassurer.

Nous avions espéré pouvoir donner aujourd'hui la liste complète des candidatures féminines, telle qu'est en train de l'élaborer le Comité d'action nommé à cet effet; mais il nous manque encore un certain nombre de réponses, et nous attendrons pour la publier ici notre prochain numéro. Celui-ci paraîtra en effet une semaine avant ces élections fixées au 30 janvier, et fournira ainsi tous les renseignements désirables, alors que, qu'on le note bien, le délai pour les inscriptions d'électrices étant échu **le 23 janvier, à midi,** il sera trop tard pour aller s'inscrire quand on lira à nouveau le *Mouvement*. C'est donc cette quinzaine-ci qui est la quinzaine importante.

E. Gd.

N. B. — *Ne pas oublier en s'inscrivant son passeport ou son permis de séjour. Rappelons aussi que le Secrétariat des Intérêts féminins, 22, rue Et.-Dumont, est prêt à fournir tous les renseignements qu'on lui demandera (s'y adresser soit par écrit, soit les lundis et samedis après-midi et le jeudi matin).*

Le pastorat féminin et le „Cas Furna"

La question du pastorat féminin occupe de plus en plus l'opinion publique. En effet, chez nous, comme du reste dans de nombreux pays, les femmes ne sont pas encore autorisées à exercer les fonctions complètes d'un pasteur. Seule, l'Eglise libre du canton de Vaud accorde aux théologiennes les mêmes droits qu'à leurs collègues masculins; dans les autres cantons, elles ne peuvent être qu'« assistantes de paroisse »; si le canton de Genève ne limite pas leur travail, il ne leur accorde cependant que le titre de pasteur auxiliaire. Dernièrement encore, le Synode argovien a autorisé les paroisses du canton à désigner des « assistantes », mais à la condition expresse qu'on ne profiterait pas de cette autorisation pour essayer de les nommer ensuite « pasteurs », qu'elles ne pourraient pas faire partie des caisses de retraite et ne seraient pas mises au bénéfice des augmentations de salaire progressives, selon les années de service!

Un cas très typique de l'opposition systématique faite au pastorat féminin est celui de Furna. Ce petit village du canton des Grisons, situé à 1380 mètres d'altitude, cherchait un nouveau pasteur et devait, avant de l'avoir trouvé, se contenter des bons services d'un ecclésiastique venant de la vallée. La paroisse n'était guère satisfaite de cet arrangement, et craignait fort de se voir privée de directeur spirituel, lorsqu'en hiver les grandes chutes de neige rendraient difficiles les communications avec la plaine. Aussi s'efforçait-elle de trouver un pasteur, mais en vain. C'est alors que son choix tomba sur une jeune théologienne des Grisons, Mme Caprez-Roffler. S'appuyant sur la Constitution cantonale, qui autorise les paroisses à choisir elles-mêmes leurs pasteurs, Furna confia donc à Mme Caprez les fonctions de pasteur; mais le Synode du canton des Grisons refusa de reconnaître cette nomination, qui était en opposition avec la loi ecclésiastique cantonale. La commune de Furna, très satisfaite de son pasteur, protesta en s'appuyant sur la Constitution.

Le Grand Conseil s'est réuni dernièrement pour résoudre cette question du pastorat féminin. D'après la loi ecclésiastique grisonne actuelle, en effet, seuls les théologiens admis par le Synode peuvent obtenir un poste de pasteur. Les femmes n'ayant encore jamais été reconnues par le Synode ne pouvaient donc être nommées dans une paroisse. La majorité de la Commission d'étude proposait au Grand Conseil d'accorder à toutes les femmes ayant terminé leurs études de théologie le droit d'exercer le pastorat complet, tandis que la minorité proposait de ne l'accorder qu'aux célibataires, la femme pasteur qui se marierait perdant ainsi le droit de continuer l'exercice de sa vocation. Malheureusement, c'est cette opinion qui l'emporta, et par 33 voix contre 13, le Grand Conseil du canton des Grisons accorda aux femmes l'autorisation d'exercer le pastorat, mais à condition qu'elles soient célibataires! — Cette modification de la loi ecclésiastique doit cependant être soumise à la votation populaire.

Cette question nous met de nouveau en présence de la question du droit au travail de la femme mariée, question qui semble soulever encore davantage de discussions lorsqu'il s'agit de la femme pasteur. Aussi, Mmes Stadler et Caprez, toutes deux théologiennes et toutes deux mariées, ont-elle jugé nécessaire de répondre dans le *Schw. Frauenblatt* à diverses critiques. Pourquoi, disent-elles, une femme pasteur ne pourrait-elle pas, tout aussi bien qu'une autre, remplir le double devoir qu'entraîne l'exercice d'une profession pour une femme mariée? Un pasteur, surtout dans une petite paroisse, n'a pas des journées de travail trop remplies, et il lui est très facile d'organiser ses occupations de façon à ne négliger aucun de ses devoirs. Mme Caprez, pour pouvoir répondre à l'appel que lui adresse la paroisse de Furna, s'est vue dans l'obligation de diviser

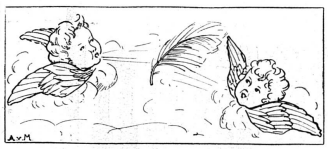

DE-CI, DE-LA

Pour les enfants de chômeurs.

La Fondation *Pro Juventute*, frappée des répercussions graves que peut avoir la crise actuelle sur les enfants, non seulement au point de vue matériel du pain à manger chaque jour, mais à celui aussi de l'apprentissage auquel il faudra peut-être renoncer, ou des loisirs créés par le chômage, et qu'il faudra viser à employer de façon intelligente et utile, organise à travers la Suisse, et pendant tout ce mois de janvier 1932, une collecte en faveur des enfants de chômeurs que nous recommandons chaudement à nos lectrices. La présence dans le Comité organisateur de cette collecte de personnalités bien connues dans nos milieux féministes, telles que Mmes Aernen-Bunzli (Saint-Gall), Imboden-Kaiser, Dr. en médecine (Saint-Gall), Mlle Elisa Serment (Lausanne), Dr. R. Briner, directeur de l'Office cantonal des mineurs (Zurich), etc., nous est une garantie que l'argent ainsi recueilli sera employé de façon judicieuse.

Les versements peuvent être faits au compte de chèques postaux de *Pro Juventute*, No VIII. 31-00, Zurich.

„Pax International".

On nous prie d'attirer spécialement l'attention de nos lecteurs sur le numéro spécial de *Pax International*, l'organe de la Ligue Internationale de Femmes pour la Paix et la Liberté, qui vient de paraître, et qui est presque entièrement consacré à la conférence que Ghandi a donnée à Genève le 10 décembre dernier (texte intégral des paroles du mahatma). Les événements récents en Inde donnent encore plus d'actualité à ce numéro, que l'on peut se procurer pour 50 c. au siège de la L.F.P.L., 12, rue du Vieux-Collège, Genève.

A noter dans le même numéro plusieurs articles sur Jane Adams, présidente internationale, titulaire du prix Nobel.

La Turquie progressiste.

Le Parlement turc vient de voter une loi stipulant que tous les Turcs, hommes et femmes, désirant contracter mariage, doivent préalablement subir une visite médicale. Cette loi est entrée en vigueur immédiatement.

La femme égyptienne et le divorce.

Chacun sait que, jusqu'à ces derniers temps, en Egypte, le mari seul pouvait demander le divorce. Cependant une nouvelle loi vient d'accorder également ce droit aux femmes et en septembre dernier, une dame de la haute société égyptienne a pu de ce fait intenter une action en divorce à son époux et a gagné son procès.

Une princesse musulmane titulaire d'une bourse de journalisme.

La princesse Esma Zafir, d'Algérie, est arrivée à Londres, représentant le journal *Akcham*. Titulaire d'une bourse de journalisme, la jeune écrivain se rendra sous peu aux États-Unis afin d'étudier la philosophie à Rockford College. Esma Zafir est la petite-fille de la princesse Zeyneb, une des premières leaders du mouvement féministe turc et la première journaliste de race arabe.

Un bouquet de succès féminins.

Le second grand prix de Rome pour la sculpture a été décerné à Mlle Boulay. C'est la troisième grande victoire féminine artistique de cette année les deux premières étant celles de Mlles Desportes et Roget au concours de Rome de musique.

Le prince héritier d'Italie vient d'appeler, comme médecin honoraire de la princesse royale, la jeune chirurgienne Elisabeth Bruni. Cette nomination est très bien accueillie, E. Bruni s'étant déjà fait remarquer par la réussite de plusieurs opérations fort compliquées.

Devant la Chambre d'agriculture du Brandbourg, une jeune Prussienne, Mlle A. Kalbow, a subi avec succès l'examen de maître-jardinier. Elle est la première femme qui remporte ce titre dans cette province. L'examen doit être fort compliqué, si l'on pense que sur 12 candidats inscrits, 3 seulement ont obtenu la maîtrise.

L'aide au prisonnier en Allemagne.

D'après le rapport de gestion de l'Assistance aux Prisonniers de Berlin, le travail accompli dans ce domaine par des employés et de nombreuses aides volontaires, qui ont répondu à plus de 24,000 demandes de conseils, nous fait comprendre les immenses difficultés rencontrées. Il ne s'agit pas seulement de prisonniers, mais avant tout des détenus libérés pour lesquels il faut chercher du travail, problème de nos jours plus difficile que jamais, étant donné la crise actuelle et l'intensité du chômage. Nous admirons d'autant plus le travail assidu et le zèle de ces personnes dévouées qui ne s'efforcent pas seulement à fournir du secours matériel à leurs protégés, mais qui tâchent tout autant de leur faciliter la rentrée dans une vie normale, de leur procurer une activité saine et utile, afin de leur aider à surmonter les tentations de la liberté acquise, liberté trop souvent néfaste et dangereuse pour les détenus libérés.

E. V. A.

---

sains et se conformer le plus possible aux règles de la science alimentaire.

Des millions de dollars sont engloutis chaque année dans des campagnes de propagande en faveur du lait et de son contrôle, en faveur des légumes et des fruits, de leur fraîcheur, et de leur consommation.

Ce goût de l'hygiène se retrouve partout: aux abattoirs de Chicago, où toutes les glandes des animaux sacrifiés sont inspectées par des employés du gouvernement, et où, à la moindre lésion, l'animal entier est déclaré impropre à la consommation; dans les Usines du *Quaker Oats*, où, durant tout leur trajet dans l'usine, les grains de blé, d'avoine, ou de riz ne sont jamais touchés par une main humaine. Des verres de papier stérilisés, que l'on jette après s'en être servi une fois, se trouvent à côté de toutes les fontaines, dans les lavabos des buildings, dans les trains. Il y a, bien entendu, des exceptions à cette règle générale de l'hygiène à tout prix. Et je range parmi ceux-là tous les passionnés de l'alcool, les « humides », qui boivent jusqu'à de l'alcool méthylique pour satisfaire leur vice, au point d'en perdre la vue. Ceux-là, évidemment, oublient les soucis de l'hygiène. (Je dois avouer n'avoir jamais rencontré dans ma vie autant d'aveugles qu'à New-York, j'en ai dénombré dix dans une heure!)

Il y a aussi les misérables nègres du Sud, sous-alimentés, qui sont atteints de la pellagre. Mais généralement, et à part ces exceptions, il est même curieux de le constater, l'enfant américain apprend dans toutes les écoles à combiner ses menus et à suivre sa courbe de poids, comme on apprend chez nous la mort de Jeanne d'Arc ou la table de multiplication.

Quelques caractéristiques de l'alimentation aux Etats-Unis.

En Amérique il est aussi indispensable d'avoir un ouvre-conserves, qu'en France un tire-bouchons. Tout se met en conserves, la saucisse, les fruits, les potages, les jus d'oignons... il n'est vraisemblablement pas un seul aliment, excepté la glace et pour cause, qui ne puisse s'acheter en boîte. Il faut d'ailleurs reconnaître que certaines conserves sont bonnes, le tomato-cocktail, ou jus de tomate contenant du jus de citron et du jus d'oignons, et que l'on sert glacé en guise de potage l'été, est certainement délicieux et mérite d'être introduit chez nous.

Lorsqu'on dit « les Américains sont des enfants », je suppose que l'on veut d'abord parler de leurs goûts alimentaires: *candies*, sucreries et *chewing gum*, cuisine simple ou pas de cuisine, plats décorés, amusants à voir, ornés de beaucoup de couleurs, piments rouges sur asperges vertes, tomates et laitues, gelées tremblotantes de toutes sortes de coloris.

Les légumes sucrés servis avec la viande sont très appréciés: les *sweet potatoes*, le maïs; on vous sert de la gelée de groseille avec du dindon, de la gelée de menthe avec du mouton. Les épices sont toujours violentes, pour suppléer à l'absence de saveur naturelle; on a plutôt l'impression de produits chimiques que de denrées végétales. Les mélanges les plus extraordinaires vous sont présentés: des viandes hachées avec de la crème et du céleri; les crêpes de maïs sont servies avec de la saucisse; le poulet est haché dans la soupe; vous trouvez des salades de légumes avec des fruits, des noix, des noisettes et de la mayonnaise.

Quelques bonnes choses: le thé glacé à la menthe; le *strawberry shortcake* et le *strawberry ice-cream;* des salades de laitue grosses et fournies comme des choux; du céleri en branches très tendre.

Les principes gastronomiques n'existent pour ainsi dire pas. Il n'y a qu'un principe en Amérique: le mélange. On mange de tout, à tous les repas et dans n'importe quel ordre, le sucré avec le gras, la mayonnaise avec les fruits, la compote avec la sauce, la glace avec le café chaud. Il n'y a pas d'ordre dans le service des mets, on commence aussi bien par une coupe de fruits; enfin il n'y a pas de différenciation entre les trois repas du jour, du moins quant à la composition; n'importe quel mets est servi aussi bien au breakfast qu'au lunch et au dîner.

Nous conclurons ainsi: le goût est, de tous les sens, le plus difficile à éduquer. On n'est vraiment gourmet qu'après trente ans. La jeunesse de chez nous n'aime pas davantage généralement faire la cuisine et préfère une promenade ou une danse à un repas savant. Cela vient plus tard. Les Américains ont la chance (ou l'inconvénient) d'avoir, à ce point de vue, encore moins de vingt ans.

A propos du vêtement, de l'entretien de la maison et de la propriété.

Il y aurait beaucoup à dire sur ce chapitre. D'une manière générale les maisons américaines nous ont paru très propres, plus propres et mieux tenues que la moyenne des maisons françaises. Dans ce domaine, comme dans le domaine alimentaire, le souci de l'hygiène se retrouve; la propreté est le principal souci; la décoration, l'ordre, le soin du linge ne passent que bien après. Fait curieux: dans tout mon voyage, je n'ai pas vu chez les particuliers de machines à coudre. On a des machines à laver; le linge est changé tous les jours, on rencontre des calendreuses pour le repassage... mais la couture est sacrifiée. L'Américaine ne coud ni ne raccommode, car, dans ce pays, étant donnés les prix industriels, cela n'en vaut vraiment pas la peine; le temps de la ménagère est plus précieux, même si elle doit le passer à se distraire.

Nous touchons là à une autre grande différence entre nos pays: en Amérique, le souci du temps prime tous les autres, même pour la femme dans son foyer, même pour la femme de condition modeste. L'idéal de la femme américaine dans son intérieur semble être le suivant: la propreté, l'hygiène sous toutes ses formes, corporelle et alimentaire, pour tous les membres de sa famille, d'abord. Après cela, gagner du temps. Toutes les autres valeurs ménagères sont de peu d'importance; elles ne valent pas la peine que l'on se donne tant de mal. Pour la famille américaine la santé et l'action passent avant tous